

*Transcription du rapport par la Société d'Histoire d'Yerres.  
Le texte de Gaudefroy est en caractères romains,  
les notes et autres précisions sont en italiques.*

**Rapport soumis par Prudent Gaudefroy aux membres du conseil municipal d'Yerres  
sur sa gestion depuis le 8 septembre 1870, époque à laquelle il a commencé l'exercice  
des fonctions de maire en l'absence de celui-ci et de son adjoint<sup>1</sup>**

*Prudent Salve<sup>2</sup> Gaudefroy est né à Corbeil le 18 frimaire an 11 (9 décembre 1802). Son nom apparaît pour la première fois à Yerres sur le recensement de 1856 avec celui de son épouse, Louise Eugénie Bouquet, née à Paris le 13 octobre 1806 ; il habite alors dans la maison<sup>3</sup> n° 2 rue de [sic] Cambrelang ainsi qu'une domestique, Clémentine Joséphine Boiteux. En 1861, les époux Gaudefroy sont présents au même lieu avec cette fois un petit-neveu, Gaston Prudent Michon. En 1866, ils ont déménagé et habitent la maison n° 4 rue de Villeneuve-Saint-Georges, aujourd'hui rue Pierre Guilbert et partie rue René Coty. Au recensement de 1881, il est toujours présent à la même adresse, mais son épouse est décédée le 4 mai 1880. Une jeune fille, Marie Modestine Mouchard, 16 ans, qui habite au même endroit, lui sert alors de domestique et de cuisinière.*

*Son décès a été déclaré à l'état-civil de Yerres le 29 décembre 1882 ; une page manquante (absente ou oubli de numérisation) au registre d'état-civil ne permet pas de connaître avec certitude le jour de sa mort. La concession perpétuelle où il a été inhumé ainsi que son épouse a été reprise en 2003.*

*Il exerce (ou a exercé ?) la profession d'employé de commerce, les registres du recensement lui donnant également, à la rubrique profession, celle de rentier ou de propriétaire. Notons enfin que P. Gaudefroy est républicain, qui plus est, comme l'écrit le curé Beaumont qui ne l'aime pas, « libre penseur » ! En 1870, il en est à son troisième mandat municipal consécutif (installation du conseil municipal du 29 août 1870).*

*Nous avons vu dans une [première publication](#) le rapport qu'a fait Prudent Gaudefroy à la demande de la préfecture de Seine-et-Oise ; nous publions maintenant le compte rendu de son activité en tant que seule autorité municipale présente à Yerres pendant la période septembre 1870 – avril 1871. L'occupation allemande n'est pourtant pas terminée et se prolongera jusqu'en septembre 1871.*

*Le 26 janvier 1871, Paris capitule et la convention d'armistice signée ; petit à petit, les habitants vont rentrer chez eux. Le conseil municipal commençant à se reconstituer, il écrira, de sa main, et signera un compte rendu de ses activités, compte rendu<sup>4</sup> qu'il adressera à la préfecture de Seine-et-Oise et qu'il commentera le 14 avril 1871 aux onze conseillers municipaux (sur treize) revenus à Yerres.*

*C'est ce texte que vous allez lire. Les phrases en italiques sont du transcripteur. Les propos de Prudent Gaudefroy transcrits en caractères droits n'ont pas été modifiés ; le style et l'orthographe ont été respectés (l'orthographe de certains mots varie au fil de la plume). Il n'en reste pas moins que la compréhension du texte reste souvent difficile et que vouloir rétablir le sens exact de la phrase demanderait souvent une réécriture complète, ce que nous n'avons pas fait afin de conserver la spontanéité de l'expression. Par contre, chaque fois que cela a été possible, nous avons rétabli l'orthographe exacte des noms propres des Yerrois évoqués dans le texte.*

---

<sup>1</sup> Titre du rapport de la main de Prudent Gaudefroy.

<sup>2</sup> Noter le prénom peu courant ! D'autres écritures sont possibles, notamment Salves.

<sup>3</sup> Les recensements ne donnent pas des adresses « postales », les maisons sont numérotées à la suite l'une de l'autre et, à l'intérieur d'une maison, on recense le nombre de ménages qui l'occupe. On ne distingue pas de côté pair et de côté impair, non plus que l'extrémité de la rue par laquelle on commence le recensement. La numérotation des maisons est décidée au conseil municipal d'avril 1873, mais les recensements postérieurs à cette date enregistreront toujours les maisons avec un n° d'apparition dans la rue, ce qui pose un problème pour leur localisation.

<sup>4</sup> Le document a été versé aux archives des Yvelines sous la cote 4 M 1 22.

*Prudent Gaudefroy, seule "autorité" municipale resté à Yerres, assurera, souvent difficilement, la relation entre l'armée allemande et les rares Yerrois encore présents. Il aura deux préoccupations majeures : trouver du blé et de la farine pour cuire du pain et préserver autant que faire se peut les propriétés abandonnées par ses concitoyens. On remarquera une certaine lassitude du rédacteur qui soupçonne les membres du conseil de vouloir lui demander des comptes alors qu'il est resté presque seul pour affronter l'occupant et rester au service des Yerrois qui n'avaient pas les moyens de fuir !*

*Transcription et commentaires : André Bourachot (avril 2016)*

*Merci à Monique Patron, Jean-Pierre Toussaint et Gilles Baumont pour leurs observations et commentaires pertinents.*

### ***Texte du compte rendu***

Je crois pour procéder par ordre devoir suivre en plaçant sous vos yeux les divers titres et papiers classés ici par date. *[P. Gaudefroy a amené avec lui les documents qu'il a conservés et surtout ceux qui justifient sa gestion financière – sa caisse), sujet toujours délicat.]*

8 7<sup>bre</sup><sup>5</sup>. Lettre de monsieur le Préfet qui m'enjoins *[sic]* d'inciter les habitants à transporter toutes denrées à Paris et me demande des renseignements sur la situation morale de la commune. Je lui ai répondu le 9 que la mesure présentée par lui pour affamer les Allemands jetait dans le désespoir les quelques habitants qui demeuraient entrevoyant par suite de ce manque de vivres la disette pour eux-mêmes dans peu de tems *[sic]*.

12 7<sup>bre</sup>. Réponse de M. Joseph Teton<sup>6</sup> à ma lettre qui lui demandait divers renseignements sur les fonds de la souscription faite pour les blessés et sur divers articles concernant la mairie car je m'étais trouvé à la tête de la municipalité qu'à l'improviste ayant appris que le secrétaire se proposait de partir en laissant les clés de la mairie au garde champêtre, je descendis le sommer de ne remettre ces clés qu'à un conseiller municipal disposé que j'étais à m'en charger si d'autres ne restaient pas dans la commune, ne trouvant nullement légal, ni même convenable de livrer ces clés au garde champêtre dès l'instant qu'un représentant de l'autorité municipale se trouvait sur les lieux.

Réponse de M. le ministre des Travaux publics qui s'empresse en entrant au cabinet de répondre à une pétition du 25 juillet relative au chemin de fer de La Varenne. Cette affaire est probablement ajournée pour longtemps. *[Oh oui ! ce nouveau ministre des Travaux publics au sein du Gouvernement de la Défense Nationale est Frédéric Dorian]*

14 7<sup>bre</sup>. Avis de l'Autorité que les routes ne seront plus praticables que pour les piétons.

À la suite de cet avis M. le préfet a envoyé des cantonniers sous les ordres de M. Bosramier *[orthographe imprécise]* pour dépaver la montée de l'Abbaye ; la population voulait s'y opposer, mais sur mon intervention que l'on devait obéissance aux ordres de l'autorité on finit par les laisser faire quoique de mauvaise grâce ; cependant la suite a prouvé que l'on avait raison de blâmer cette mesure puisque le lendemain 15 les uhlands *[cavaliers allemands]* sont arrivés et nous ont signifié de faire remettre la route en état de viabilité en moins de 2 heures sous menace d'incendie, nous avons obtempéré en jetant provisoirement à droite et à gauche les pavés qui gênaient la circulation et plus tard les pavés ont été remplacés tant bien que mal à côté les uns des autres.

---

<sup>5</sup> Procédé très employé à l'époque pour dater les jours ; septembre est le 7<sup>e</sup> mois parce que sept, octobre le 8<sup>e</sup> parce que octo, etc.

<sup>6</sup> Joseph Teton, instituteur à Yerres, parti le 8 septembre 1870 et revenu le 24 février 1871, peut-être également secrétaire de mairie.

Ce même jour 14, départ des 2 derniers boulangers François Désiré et Fevelas ; comme nous pouvons nous nous occupons d'organiser la fabrication du pain et c'est ici l'occasion, Messieurs, de payer à M. Chaudé [*en marge : meunier au moulin de l'Abbaye*] le tribut qu'on lui doit comme reconnaissance de la peine qu'il s'est donnée pour assurer l'alimentation de la commune lorsque plus tard le blé que M. le comte Du Taillis<sup>7</sup> avait donné l'ordre de livrer à crédit nous a été enlevé par l'armée allemande. M. Chaudé allait de droite et de gauche ramasser de petites quantités de grains au milieu de mille difficultés et cela uniquement pour nous nourrir puisqu'il nous fournissait à crédit, au point d'en être réduit à me demander un jour un à-compte de 20 francs ainsi que vous le verrez par ma caisse. C'est alors qu'une combinaison nous a mis à même de donner une paye aux ouvriers ; vous savez tous ce que sont les Ateliers nationaux<sup>8</sup>, je ne vous étonnerai donc pas en vous disant que l'établissement des nôtres est une des plus lourdes charges que vous m'avez laissées avec la somme minimale que j'avais accrochée à votre départ et le prix des journées établi à 2,50. Je soumetts aux ouvriers l'idée de ne travailler qu'une demi-journée pour 1,25 F afin que mon argent pût durer plus longtemps, ce qui fut unanimement accepté, dès lors achetant la farine à crédit et vendant le pain au comptant, j'entrevis un avenir un peu moins sombre ; nous étions tellement aux abois à cette époque que nous ignorions si nous aurions longtemps encore à manger. Lorsque les Silésiens partirent j'obtins de leur commisération (expression pénible mais vraie) deux quartiers de vache qui, avec une vache abandonnée comme morte plusieurs jours après et en partie salée, furent la seule viande de boucherie que nous ayons consommée pendant 6 semaines.

J'ai à vous entretenir aussi dans le début de nos misères de ma correspondance avec M. le comte Du Taillis [*en marge : propriétaire du château de la Grange*]. Ayant demandé à MM. Bourdin et Limet, ses agents pour la ferme et pour le château, si leur ambulance était régulièrement installée [*il semble que le château de la Grange abritait une ambulance - lire une infirmerie - probablement installée par la commune à la déclaration de guerre ; le signe de "l'ambulance internationale" est la "croix de Genève", autrement dit la Croix Rouge.*]

Il en est résulté de mes informations que l'ambulance de la Grange n'était pas plus que toutes celles que chaque particulier voudrait établir munie des insignes de l'Ambulance Internationale<sup>9</sup>. J'envoyai un exprès à M. Du Taillis dont la réponse n'était pas assez explicite ; je fus obligé de lui en dépêcher un autre qui, par parenthèse, trouva M. Thomas [*en marge : adjoint au maire de Yerres*] chez M. le comte.

Je fus assuré alors par la réponse que l'ambulance ne nous couvrait nullement, à mon grand regret, et la preuve se trouve immédiatement ici par ce qui arriva (voir plus loin) à ces pauvres Bourdin et Limet qui furent abîmés de coups de sabre et de crosses de fusil, le premier eut deux côtes brisées, le second la tête fendue, un doigt coupé dont il ne pourra plus se servir, peu s'en fallut qu'ils ne fussent fusillés. C'est aussi à dater de cette époque, autant que me fournissent mes souvenirs, que nous fîmes éclairer la mairie et la montée de l'Abbaye. [*Il serait intéressant de savoir comment et en quoi cela est lié à l'occupation allemande !*]

16<sup>7bre</sup>, lettre de M. le préfet concernant la Garde nationale je ne l'ai reçue que le 15 février 1871, elle n'a, par conséquent aucune importance.

---

<sup>7</sup> Le comte (en fait le vicomte) Du Taillis est alors malade à Paris où il mourra bientôt. Apparemment, il possédait des réserves de blé.

<sup>8</sup> Vieille réminiscence de 1848 que P. Gaudefroy a connue et dont il est peut-être nostalgique ; apparemment il existait à Yerres ce que P. Gaudefroy appelle des ateliers nationaux, or l'existence de ces ateliers n'est pas documentée en 1870 sous l'Empire. Faut-il entendre sous ce vocable une sorte de régie municipale employant des journaliers ou, plus simplement, des ouvriers municipaux payés par la commune 2,50 francs par jour, ce qui, pour l'époque est un salaire convenable ? Cela expliquerait l'existence d'une "caisse".

<sup>9</sup> Beaucoup, parmi les Yerrois qui restaient, mais c'est vrai de toutes les autres communes, utilisaient abusivement l'enseigne de la Croix Rouge dans le but de préserver leurs propriétés.

Peu de jours après, le 25 7<sup>bre</sup>, sur la demande de M. le curé, nous rendant M. Chaudé et moi auprès des docteurs de l'Ambulance, maison pour tâcher d'obtenir que la vache de la concierge ne fut pas abattue, nous fumes amenés d'une manière détournée à parler des bestiaux cachés dans les bois et le capitaine me fit la proposition de lui confier 2 habitants d'Yerres pour accompagner 3 soldats à la recherche du bétail qui pouvait y être caché me promettant notre part ; je demandai délai pour réfléchir et parler aux habitants ; voici copie de mon refus rédigé après consultation avec plusieurs personnes d'Yerres ; ce refus m'a attiré le mauvais vouloir de ces messieurs.

À la date du 12 8<sup>bre</sup> voici la première demande d'un versement des contributions émanant de la Préfecture de Seine-et-Oise gouvernement allemand<sup>10</sup>, elle est de 4 364 francs pour octobre. Puisque nous sommes à l'article des impositions, passons toutes les phases de cette affaire en revue, que de soucis ne m'-t-elle pas donnée à elle seule ?

Je m'abstins de répondre à cette première demande mais les commandants de place à Yerres m'en reparlèrent plusieurs fois, principalement le 29 décembre ; le major von Bagensky [*orthographe approximative*] me communiqua verbalement qu'il avait ordre pressant d'exiger le paiement, je lui répondis par une proposition qu'il me dit de rédiger par écrit me promettant de l'appuyer en la transmettant au général parce qu'il connaissait l'impossibilité de satisfaire à cette réquisition par les habitants alors à Yerres ; voici ma lettre et celle qui, depuis a été remise à un autre commandant plus pressant, plus exigeant parce qu'il savait que nous pouvions communiquer avec Paris. Vous connaissez, Messieurs, le résultat de toutes ces négociations qui n'ont abouti qu'à payer plus tard ; mais gagner du temps était tout pour nous, malheureux sans argent.

C'est à cette même date 12 8<sup>bre</sup> qu'un officier de cavalerie descendant Cambrelang me fit appeler pour me signifier un ordre écrit en français qu'il me fit lire ; cette ordre portait défense sous peine d'être fusillé de circuler hors des grandes voies de communication ; les champs, les bois, les chemins vicinaux étaient interdits, de là vendanges et récoltes abandonnées ; ce n'est que plus tard sur ma demande de permissions écrites et accordées nominativement que quelques personnes obtinrent l'autorisation de couper leurs raisins au risque de voir leur vin pillé plus tard, ce qui est arrivé à plus d'un.

Le lendemain 13 la boulangerie Fevelas fut prise par les Allemands et les autres boulangeries à la suite suivant leur volonté ou caprices.

Puis les Lazareth [*les lazarets sont des infirmeries où on installe les malades, à l'origine des contagieux*] s'organisent enlevant matelas, vaisselles, ustensiles de ménage, et de cuisine requérant les habitants pour leur porter les objets laissés dans les maisons [*abandonnées par leurs habitants*].

Le 19, de mauvais sujets allemands détruisent les vannes de M. Chaudé, grand émoi, j'écris au général Rauch<sup>11</sup> à la Grange une lettre dont je n'ai pas eu le temps de prendre copie pour appeler son attention sur un tel acte de vandalisme, nuisible non seulement à la population mais à l'armée elle-même qui avait besoin du seul moulin resté en état et pour l'engager à la répression. Un aide de camp vint visiter le dégât qu'il se borne à blâmer ne pouvant connaître les coupables ; il engagea M. Chaudé à faire réparer promettant de payer la dépense ; nous trouvâmes fort heureusement dans la commune un charpentier et un serrurier qui, grâce aux basses eaux<sup>12</sup> purent rétablir promptement ces vannes et nous tirer d'inquiétude ; quant au remboursement des frais, néant !

---

<sup>10</sup> Les Allemands ont installé une administration allemande doublant la française (préfecture à Versailles et sous-préfecture à Corbeil). Le sous-préfet allemand de Corbeil avait tous les pouvoirs du sous-préfet français.

<sup>11</sup> Ce général Rauch a, apparemment, établi son PC au château de la Grange.

<sup>12</sup> À la mi-septembre 1870, les eaux, notamment celles de la Seine, donc de l'Yerres, sont - conséquence d'un été chaud et sec - très basses (la Seine n'est pas encore canalisée).

Du 22 octobre date ma demande pressante aux intendans *[sic]* des vivres *[militaires allemands chargés des réquisitions]* qui prenaient par réquisition le blé de M. Du Taillis de nous laisser au moins deux sacs par jour pour alimenter la commune. M. Bourdin fermier de la Grange dont voici la lettre et qui m'a beaucoup aidé dans cette négociation mérite bien nos remerciements, malheureusement nous ne pûmes longtemps profiter de la tolérance car après environ 15 jours écoulés ayant été obligés de se plier au seigle au lieu de blé aux trois dernières livraisons. Il ne nous fut plus rien accordé, M. Chaudé nous a fait l'échange de ce seigle contre du froment. *[Peu compréhensible ! le boulanger aurait cependant pris le seigle et l'aurait remplacé par du froment ?]*

Le 2 9<sup>bre</sup> les uhlands me somment de leur désigner les champs de pommes de terre appartenant aux habitants absents *[sic]*, me promettant de respecter ceux des habitants restés à Yerres, convention qui ne fut pas tout à fait respectée ; d'ailleurs le corps d'armée *[il n'y avait pas de corps d'armée à Montgeron qui a subi, comme Yerres, le passage de nombreuses troupes allemandes]* campé à Montgeron descendait en récolter à tort et à travers, sur ma dénonciation le commandant von Derschau *[orthographe approximative]* expédia un officier à Montgeron, il revint avec la réponse que le commandant d'Yerres n'avait pas d'ordre à intimer à celui de Montgeron. Le fermier Paulnier, de Concy fut une forte victime de ce pillage.

Une partie de ces pommes de terre récoltées par les Allemands et amenées par leurs équipages fut mise en magasin dans le cachot du corps de garde de la mairie où on eut soin de les remuer et où elles furent retirées plus tard par crainte des gelées et pour les soustraire *[en]* fin de compte aux Allemands quand il y eut possibilité, mais jusque-là ces derniers en prirent à discrétion ainsi que les successeurs des Uhlands, le commandant m'ayant enjoint de les garder suivant l'ordre ci-joint du jour de leur départ après sa visite d'adieu *[phrase peu claire]*.

Quatre jours avant leur départ voici l'ordre que j'avais reçu et auquel force était de se soumettre, aussi dès le lendemain je dus refuser un certificat d'identité à un habitant de Montreuil qui, je ne sais pourquoi s'adressait à la mairie d'Yerres se recommandant d'un nommé Gauthier, de Brunoy et de Mr Ylveston *[ ?]*, Américain, porteur de leurs certificats dont les signatures seules étaient légalisées *[sic]* à la mairie de Brunoy ; était-ce un piège que me faisait tendre le commandant allemand ? Je dois le croire puisque sur mon refus de laisser séjourner vers le même temps deux ou trois hommes se disant habitants de Charenton, ils furent autorisés par le commandant à coucher à la maison Manteau et à repartir le lendemain matin.

Le 15 9<sup>bre</sup> l'ambulance *[du château de la Grange ?]* donne à M. Leblanc, notre boulanger, de la farine pour lui faire du pain. Embarras de plus pour nous mais comme on exigeait souvent du pain pour les malades, je me trouve très heureux d'être arrivé à ce but que j'avais essayé auprès d'elle.

Le 16 9<sup>bre</sup>, réquisition de voitures de maître, j'ai répondu ne n'en pas avoir, non plus que des chevaux, deux de ces animaux laissés par les uhlands étant morts et tout ce que j'avais d'équipage m'ayant été enlevé. Par nouvelle lettre de la sous-préfecture de Corbeil du surlendemain 18, insistance avec menaces d'exécution militaire, j'ai cru devoir prévenir M. Nivoley qui m'ayant affirmé qu'aucune voiture chez lui n'étant en état de marcher j'en fis part dans ma réponse à M. le sous-préfet Feilitresen *[orthographe approximative]* qui lui fut remise par le chirurgien en chef des ambulances, lequel était convaincu sur mon assertion, et en raison de son séjour ici, qu'il ne s'y trouvait pas d'équipage ; néanmoins le surlendemain est arrivé un détachement chargé de faire perquisition, qu'ils nomment "exécution militaire" ; l'officier trouve deux voitures qu'il prétendit convenir pour l'usage auquel on les destinait, chez M. Nivolet disant qu'on reviendrait les chercher, probablement il aura trouvé mieux ailleurs car heureusement pour M. Nivoley, on n'a pas reparu.

Le 23 9<sup>bre</sup>, on m'apporte en communication un ordre de M. le commissaire civil et sous-préfet provisoire, baron Feilitresen [*probablement le baron von Feilitzsch, sous-préfet allemand de Corbeil*] pour dresser la liste des habitants hommes restés à Yerres et j'ai répondu le 27.

Le même jour 23, lettre de M. Bonfils, maire de Montgeron, dont j'ai donné communication à M. le maire de Boissy-St-Léger. Les explications du messenger porteur de cette lettre relative à un service de correspondance assez mal fait du reste depuis lors m'ayant appris que Brunoy et Montgeron correspondraient directement, j'envoyais par un exprès à Boissy toutes les lettres et paquets pour Boissy, les environs et les localités autour telles Sucy, Bonneuil, etc. [*Propos peu clairs qui semblent décrire une sorte de service de correspondances entre les localités voisines !*]

Le 8 décembre commence un laps de temps bien long, trop long eu égard à ce qu'il nous a coûté : c'est une réquisition journalière de chandelles et de bougies ; le régiment 54 de Poméranie, major von Bagensky, exigea il est vrai moins de luminaires que les Bavares qui ont occupé depuis, mais il prenait des bougies pour les officiers tandis que ces derniers n'ont presque toujours demandé que de la chandelle, heureusement. Mais cependant, trop tardivement dans notre intérêt, l'idée vint un jour à Jules Moucheux [*en marge : jardinier placé à la tête des équipes d'ouvriers*] de livrer de la petite chandelle de caserne. J'en ai commandé à Melun et à Corbeil où je m'en suis procuré de tems en tems [*sic*] quelques paquets et, en en donnant un peu plus en nombre cela passait avec quelques sous-officiers, mais le malheur était que nous ne pouvions nous procurer de cette petite chandelle en quantité suffisante.

C'est à cette date fatale aussi que nos trois boulangeries nous furent prises par réquisition ainsi que toute la farine chez M. Chaudé. Nous fûmes réduits à un petit four de pâtissier cuisant environ 30 pains qui nous fut encore disputé et que nous eûmes tant de peine à conserver plus tard.

9 décembre. Une arrestation qui faillit coûter la vie à un homme, comme précédemment Bourdin et Limet le 17 7<sup>bre</sup>, nous jeta dans la consternation ; Baptiste Lefort, garde du prince de Wagram<sup>13</sup>, arrêté porteur d'un pistolet avec lequel il a prétendu vouloir tirer quelques lapins au gîte fut bien près d'être fusillé. J'allai trouver le major sous un autre prétexte et comme il se rendait en conseil de guerre chez le général [*en marge : "Hartmann". Jakob von Hartmann commandait le II<sup>e</sup> corps bavarois et il avait son PC à Corbeil*], il me fit quelques questions indirectes et sur ma recommandation, sans me faire de réponse précise, il m'a apparu assez bien disposé. Le lendemain matin j'apprends que Lefort s'est frappé d'un coup de couteau, nous nous rendons, M. le curé et moi, chez le major d'où, après un court entretien, je me portais à l'ambulance : le sous-chef vint m'accompagner au corps de garde, visita la blessure et m'assura ensuite qu'elle n'était pas dangereuse, en effet on ne jugea pas de le transporter au lazaret ; le major, que je revis, m'assura qu'on ne voulait que lui infliger quelques jours de prison et effectivement il fut remis en liberté deux jours après.

Au 14 décembre, correspondance importante avec M. P. Darblay, de Corbeil. Inquiets sur notre subsistance pour l'avenir, M. Chaudé devant livrer toute la farine qui se trouvait dans son moulin sur réquisition des Allemands, lesquels avaient répondu à son observation que cette farine était pour la commune : « *nos soldats avant la commune* », nous écrivîmes, M. Chaudé et moi, (ici copie de notre lettre) à M. Darblay qui nous répondit, par le même exprès que je lui avais dépêché, la bonne et obligeante lettre qui se trouve ici par laquelle il se mettait à notre disposition dès le jour même. Quatre jours après, M. Chaudé, ayant trouvé moyen de se procurer un peu de blé et entrevoyant les difficultés que nous éprouverions à faire prendre de la farine à Corbeil en raison du peu de charge qui pouvait être monté par la rampe de Saint

---

<sup>13</sup> Famille de feu le maréchal Berthier ancien chef d'état-major de Napoléon I<sup>er</sup> propriétaire du château de Grosbois.

Germain<sup>14</sup>, indépendamment des risques de pillage en route. J'écrivis une lettre de remerciements à M. Darblay sous réserve cependant d'user au besoin de ses services. Je pense qu'une fois le conseil municipal régulièrement réuni il serait bien de confirmer ma lettre à M. Darblay en raison de la bonne grâce avec laquelle il nous accordait notre demande.

Le 17, ordre d'être rentré dans la commune à 7 h 1/2 du soir.

Le 23, le capitaine Petersen du 9<sup>e</sup> (général von Bergheim) me fait appeler et me montre une petite caisse carrée en fer dans laquelle se trouvaient des titres-valeurs et des papiers de famille que je déclarai devoir appartenir à M<sup>me</sup> veuve Legay et la cachette, (dont j'ai toujours ignoré le lieu de découverte) avoir été faite par elle ou par M. Thomas, adjoint de la commune chargé des affaires de plusieurs habitants d'Yerres. J'ai signé ma déclaration et la promesse, au nom de la propriétaire des valeurs, d'une récompense au profit des soldats qui ont apporté cette découverte à leurs supérieurs. Du reste on aura déjà pu voir dans ma correspondance relative aux impositions exigées par le gouvernement allemand des détails sur cette découverte que j'offrais comme gage de la somme qui nous était demandée, sauf aux contribuables à tenir compte du prélèvement fait à la propriétaire des valeurs. Le même jour, demande de pain par les Allemands à qui je fais poliment refus par lettre qui est au dossier.

Le 29, réquisition nouvelle étant faite chez M. Chaudé pour les farines, j'insiste de nouveau pour qu'il nous soit réservé 500 livres de farine pour l'alimentation des habitants [*sic*] chaque jour. Je n'ai pas toujours eu le temps de prendre copie de mes lettres, je ne me rappelle pas si je l'ai fait pour celle-ci.

Le 3 janvier 1871 arrivée des Bavaois, pillage du pain à la mairie. Je fus trouver le général [*en marge : Dietel*], il envoya un adjudant qui ne put être maître. Le lendemain, pillage de bois à la boulangerie et le 5, enlèvement de pain également à la boulangerie, réquisition de lumières.

Le 6 janvier, incendie de la maison Milet (probablement la maison de Gratien Milliet) dans la nuit ; parmi les très nombreux incendies que les Allemands ont allumés par leur négligence, je ne cite que celui-ci à cause de son importance.

Le 7, reçu de M. le juge de paix de Boissy-Saint-Léger une lettre du 28 décembre relative aux registres d'état-civil, une correspondance assez longue a eu lieu avec M. le procureur de la République donc je présume que les avis et circulaires se croisaient avec nos lettres; ma continuation sur les registres de 1870 fut approuvée.

*[Propos assez surprenant ! Boissy-Saint-Léger est le chef-lieu du canton à l'époque, mais le village est encore plus déserté que celui de Yerres ; à remarquer que P. Gaudefroy a tenu l'état-civil de Yerres pendant les événements où il a enregistré trois naissances et deux décès]*

Le 8, je demande au nom de M. le curé à reprendre les écoles [*écoles libres*] Le colonel Smidt [*probablement pour Schmidt*] me refuse par écrit ; j'insiste par nouvelle lettre du 9 et je reçois le 12 l'autorisation, sans date.

Le 9 janvier, réquisition de bois avec l'injonction de le faire couper par les habitants. On sait quels abus qu'il n'a pas été dans mon pouvoir d'éviter ; il y a sur cette réquisition, toujours continuée depuis, copies de mes lettres à M. Limet, gérant au château de la Grange.

Le 13, on me signale que notre bois coupé est enlevé dans des voitures pour Brunoy ; je dénonce ce fait au colonel Schmidt lui signalant qu'il se trouvera sans bois mes administrés ne voulant pas travailler pour les communes voisines.

---

<sup>14</sup> Probablement Saint Germain-lès- Corbeil



*Les Allemands ont consciencieusement pillé les habitations vides de leurs occupants et arraché portes, fenêtres, planchers, etc. pour faire du feu en ce très froid hiver 1870-1871. Ici une troupe en maraude à la recherche de bois à Choisy-le-Roi (Source archives du Val-de-Marne 6FI B 32 : Erinnerungsblätter aus des Vorpostenzeit des Königs Preuss : XI Division gesammelt vor Paris 1870-1871).*

Le 16 à minuit, je suis appelé pour une cachette de M<sup>me</sup> veuve Mercier que le capitaine ne veut délivrer qu'en mes mains ainsi que celle de La Violette. Je me trouve forcé de faire déposer le tout à la mairie pour que chacun prenne sa part [*peu clair !*] dans les objets de la cachette La Violette.

Le 21, réquisition pour enterrer les cadavres de chevaux, ce que je faisais faire du reste journallement à mesure que j'en recevais l'avis n'importe par qui.

Le 27, lettre du colonel Ysemburg [*orthographe approximative*], commandant de place, relativement à 8 920,24 F des impositions échues pour 8<sup>bre</sup>, 9<sup>bre</sup> et X<sup>bre</sup> 1870. Je vais le trouver immédiatement, je lui donne communication des lettres précédemment remises au major von Bagensky sur le même sujet. Il m'engage à écrire un rapport sur cette affaire, promettant de l'appuyer [*sic*], parce qu'il connaît la malheureuse situation de notre commune. On sait que cette somme a été payée 15 jours plus tard.

Le même jour je fais conduire chez M. Chaudé le blé et le seigle provenant de la cachette Bertrand Adolphe, Blanchet [*peu lisible*] faite chez Degarne dit... [*illisible*]. Une commission est désignée pour reconnaître l'état et la valeur.



*Pillage d'une demeure à Choisy-le-Roi en 1870 (Source archives du Val-de-Marne 6FI B 32 : Erinnerungsblätter aus des Vorpostenzeit des Königs Preuss : XI Division gesammelt vor Paris 1870-1871).*

Le 31, échange de correspondances, visites réitérées pour garder notre petit four de pâtissier dans lequel Allemands persistaient à vouloir cuire 12 h sur 24 malgré qu'ils fussent déjà en possession des trois boulangers, se refusant absolument à chercher d'autres fours de particuliers.

M. Blary jeune [*il s'agit probablement du fils Blazy dont les parents sont propriétaires de la filature*] à l'Abbaye nous a beaucoup aidés en intervenant pour cette affaire mais principalement au titre de propriétaire que j'ai affirmé appartenir à M. Leblanc qu'est due la réussite de mes démarches pour le motif qu'il travaillait lui-même dans sa maison qu'il n'avait point abandonnée [*phrase peu claire !*]. C'est en raison des difficultés incessantes de toute espèce que nous avons rencontrées dans notre fabrication de pain que je n'ai pu me décider à la laisser exploiter par les boulangers seuls. J'ai dû, pour assurer l'alimentation de la commune, résister aux insistances, je dois même dire aux exigences, qui m'ont été manifestées plusieurs fois depuis et persévérer au prix de mille contrariétés jusqu'à un court intervalle de non occupation, ce petit four étant notre seule sauvegarde.

Le 8 février, élections [*élections des députés à l'Assemblée nationale ; comment se sont-elles tenues alors que la majorité des habitants est toujours absente et que le vote par correspondance n'existe pas ? Le décret du 29 janvier 1871 prévoit des élections au scrutin de liste par département suivant la loi de 1849 et sont déclarés élus les éligibles ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés (et pas des inscrits)*] pour les représentants à l'Assemblée nationale ; j'ai établi les listes rectifiées [*on ne sait pas en quoi consistait la rectification*] et, ne me trouvant muni d'aucun ordre préfectoral, j'ai dû, conformément au décret, faire voter au chef-lieu du canton [*Boissy-Saint-Léger*] malgré les reproches dont j'ai été injustement accablé sur ce sujet.

Le 15 commencent mes fonctions de facteur de la poste. Deux fois par semaine, j'envoyais prendre à Villeneuve-Saint-Georges par un exprès les lettres qui s'y trouvaient pour Yerres et souvent on me remettait celles pour Boissy saint Léger. Je les faisais ensuite distribuer, n'ayant ni piéton [?] ni facteur.

Le même jour je suis appelé pour assister à la *[découverte de la ?]* cachette de M. Jacques Féron, propriétaire et cultivateur.

Le 16, je paye enfin les 8 910,25 d'impositions pour lesquelles je louvoyais depuis si longtemps et qui ont troublé tant de fois mon sommeil.

Le 17, je prie MM. les membres du conseil présents à Yerres de me rendre le service de venir tous les jours à 10 h du matin à la mairie m'aider de leurs avis. Une partie a bien voulu y venir une fois, mais depuis lors je n'ai guère été assisté que par M. Labarre sauf de rares exceptions ; lui seul se mettait à ma disposition autant que ses affaires pouvaient le lui permettre *[manifestement il n'y a pas beaucoup d'empressement à aider P. Gaudefroy !]*. Je reçois l'ordre *[de qui ?]*, le même jour, d'aller cacheter tous les fûts de vin *[quels fûts ?]* qui depuis furent restitués à M. Féron. Nouvelle demande d'imposition montant à 2 970,80 pour le mois de janvier. J'en informe M. Thomas à Paris par une lettre que je fais jeter à la poste à Paris.

Le 21, M. Chaudé se rend à Paris pour cette somme de 2 970,80 et ne me rapporte rien.

Ce jour-là même, 21, on me signifie réquisition pour contribution de guerre d'une somme de 30 000 F à la charge de ma commune. Je suis emmené à Boissy par un peloton conduit par un officier, tambour en tête, escorté de deux gendarmes bavarois à cheval. Je puis revenir à Yerres, sur parole de retourner à 7 h du soir afin de rencontrer le major qui me laisse en liberté le soir pour essayer de recueillir la somme demandée jusqu'au vendredi 24, jusqu'à 9 h du matin. J'ai réuni alors les membres présents à Yerres et les plus imposés auxquels se sont joints plusieurs habitants qui m'avaient témoigné la volonté de concourir selon leurs moyens à parfaire un chiffre rond quelconque pour pouvoir faire une offre et gagner du temps en évitant par ce moyen provisoire mon arrestation et la saisie probable des mobiliers de valeur dans les maisons dont les propriétaires absents avaient grand intérêt à la conservation. *[Cette demande d'une contribution de guerre par les Allemands début 1871 dans toutes les localités qu'ils occupaient a provoqué de très nombreux troubles ; les occupants n'ont pas hésité à emprisonner les autorités locales qui restaient et à prendre des otages avec menaces d'exécution. Finalement, ils renonceront à leur exigence.]*

La question présentée sous cette face d'abord j'ajoutai que la somme que l'on consentirait à offrir devait être immédiatement souscrite afin que je puisse l'offrir avec la certitude de la réaliser ou bien que je n'offrirais rien et que nous verrions bien ce qui en résulterait. Il fût décidé à une très forte majorité qu'il ne fallait rien donner. Je remerciai à la fin de la séance mes concitoyens qui m'avaient proposé de vider leurs bourses pour moi, leur concours étant un sacrifice inutile, je ne les nommerai pas mais ma reconnaissance leur est acquise.

Le jeudi 23 je versai les 2 970,80 pour le 12 de janvier.

Le vendredi 24, je me rendis en effet, selon l'engagement pris à Boissy-Saint-Léger, pour déclarer au major que je n'avais non seulement pas d'argent à donner, mais même aucun espoir d'en réaliser, les riches habitants d'Yerres en résidence à Paris se trouvant eux-mêmes dépourvus d'argent par suite de leur cote part dans la contribution de 200 millions<sup>15</sup> imposée à la capitale. Le major me déclara alors qu'il était obligé de me retenir prisonnier mais M. Chaudé, qui m'accompagnait, eut la générosité de s'offrir à ma place et la mauvaise chance d'être accepté et gardé malgré le débat que l'on doit bien penser avoir eu lieu entre nous

---

<sup>15</sup> Une des clauses de la convention d'armistice concernant Paris signée avec les Allemands le 28 janvier 1871.

deux et ce qui console en faveur de notre pauvre humanité au milieu des brandons de désordre qui nous entourent, c'est que M. Chaudé rencontra un homme aussi généreux que lui qui parvint à se faire emprisonner à sa place le lendemain. Cet homme, c'est M. Labarre, à qui j'en adresse mes félicitations. On sait que le soir même, M. Labarre fut rendu à la liberté, ce qui n'ôte rien au mérite de son dévouement, et la somme ne fut plus exigée eu égard à la paix.

10 mars. J'écris au commandant pour arriver enfin à ne pas avoir à payer, pour abattre du bois, des hommes qui prenaient trop largement leur part, malgré mes injonctions aux gardes de M<sup>me</sup> la comtesse Du Taillis qui fermaient les yeux par ordre ou par manque d'énergie.

13 mars, réception de la lettre de M. Aubril, propriétaire à la Léthumière, à ma lettre du 9 7<sup>bre</sup> 1870 qui lui rappelait sa promesse à M. Thomas pour contribuer pour 500 francs dans le fonds de caisse par MM. le comte Du Taillis, le baron Gourgaud, et Raingo pour les ouvriers de la commune [*les ateliers nationaux*]. Cette lettre en date du 14 7<sup>bre</sup> est un refus positif de s'exécuter. Les phrases accessoires sonnent creux.

Confirmation à M. le commandant de ma lettre du 9 qui lui annonçait le retour des sœurs, dont l'école se trouve occupée par le magasin des vivres et leur logement par les employés. Promesse qu'elles auront satisfaction le 15.

14 mars, réinstallation de M<sup>me</sup> Simon à la poste. Je remets, sur son indication, les registres timbres et tampons chez M<sup>me</sup> Montagne.

16, cessation de la boulangerie. Les boulangers François Désiré et Fevelas me paraissent installés de manière à ce que la commune ne soit pas exposée pour son alimentation. Cette date est une de celles, bien rares, où pendant ma rude tâche j'ai pu avoir quelques satisfactions. Je puis même dire que c'est celle qui m'a le plus soulagé la tête malgré tout ce qu'on a pu ou pourra dire sur la boulangerie de la commune, car, persuadé de la supériorité du pain comme qualité des sieurs François Désiré et Fevelas, j'étais convaincu qu'à prix égal, on irait chez eux, l'exigüité de notre four nous forçant à ne pas laisser le pain lever aussi longtemps et ne cuisant plus s'il arrivait que les Allemands reprissent, non seulement les deux grands fours, mais aussi le petit ou au moins la moitié de ce dernier avec les deux autres. Nous nous serions trouvés forcés de recourir aux communes voisines.

17 mars, visite de M. Bosramier [*déjà cité lors de l'arrivée des Allemands*], conducteur des Ponts et chaussées ; correspondance avec lui relativement aux corps d'animaux, aux puits infectés, etc.

19, lettre de M. Lentaingne, notaire à Paris portant extrait du testament de M. le comte Du Taillis qui prouve que jusqu'à ses derniers instants, sa sollicitude s'est porté [*sic*] sur la commune à laquelle il a toujours rendu des services dont la plus prochaine réunion du conseil municipal devra témoigner la reconnaissance à sa mémoire.

20 mars, lettre du comité départemental de secours aux blessés et aux familles nécessiteuses, avec ma réponse au dos.

27, acquiescement des membres du conseil municipal à Yerres (présents à ce jour) au gouvernement issu du suffrage universel. [*À cette date, Paris a connu la révolution du 18 mars et, le 26, les élections à la Commune qui sera proclamée quelques jours plus tard ; l'acquiescement des communes n'a jamais été demandée par l'assemblée nouvellement élue qui a siégé à Versailles à partir du 20 mars.*]

30 mars, envoi à M. le préfet de Seine-et-Oise et à M. le secrétaire des départements réfugiés de l'état des pertes éprouvées à Yerres, cet état sommaire porte

pour la commune	15 381,05 francs ;
pour les habitants	1 996 663,15 francs ;
ensemble	2 012 044,20 francs. <sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> En fait cela sera un peu plus.

Déjà j'avais répondu à M. le maire de Versailles, à M. le sous-préfet de Corbeil et à M. le préfet de Seine-et-Oise pour leur faire comprendre la difficulté de faire à peu près bien avec l'occupation des troupes qui nous accablaient. À cette même date, correspondance pour les objets soustraits et cachés à rechercher, confirmation au 7 avril pour une commission rogatoire [?].

9 avril, reçu seulement à cette date une lettre de la préfecture me rappelant à la date du 31 mars la demande de l'état sommaire des pertes subies par la commune; j'en adresse duplicata par ma réponse immédiate du dit jour 9 avril.

12 avril, nouvelle lettre de M. Le procureur de la République relative aux registres de l'état civil, je lui envoie de nouveau copie de ma réponse à ce sujet.

13, lettre de M<sup>me</sup> la comtesse Du Taillis du 11 à laquelle j'ai répondu le 14 relative au bois abattu sur sa propriété. J'ai négligé je crois, Messieurs, d'appeler votre attention sur M. Eugène Leblanc qui dès le 14 7<sup>bre</sup> s'est dévoué aux fatigues de la boulangerie sans trêve, sans repos jusqu'au 14 mars 1871 alors seulement qu'il n'y avait plus d'indispensabilité de cuire pour la commune. Je lui ai versé des acomptes puisqu'il était sans argent comme tous autres, mais sans faire aucun prix pour ses services qui ne peuvent être regardés comme gratuits par notre municipalité, ceci reste à votre appréciation ; il a été débité des acomptes à lui remis.

Maintenant, Messieurs, que je vous ai mentionné, autant que ma mémoire et mes notes ont pu m'y aider, les diverses péripéties par lesquelles nous avons passé et que grâce à votre retour, l'espèce de dictature dont j'étais investi a cessé, je dois vous avouer que cette tâche était au-dessus de mes forces, trop lourde pour mon caractère et mes capacités [*sic*]. Je dépose tout pouvoir, le solde de caisse est à votre disposition ainsi qu'une comptabilité régulièrement tenue en raison de ma position pour l'examen de laquelle je vous prie de choisir des commissaires aptes à cette vérification, lesquels recevront de ma part toutes les explications dont ils pourraient avoir besoin.

Je soumetts également tous les actes à l'appréciation des membres du conseil dont je recevrai les observations et dont je réclame l'indulgence, quand à la critique elle va de soi, rien de plus facile mais je n'admets pas le blâme eu égard aux circonstances, à la situation où je me suis trouvé placé. À celui qui me jettera la pierre je répondrai par la parabole de la femme adultère ; il me revient aussi à la mémoire la morale d'une fable de La Fontaine finissant par quatre vers que je transcris ici :

Ne faut-il que délibérer,  
La cour en conseillers foisonne.  
Est-il besoin d'exécuter,  
On ne rencontre plus personne.

Je sais bien et l'on m'en a donné des preuves que mes actes ont été diversement appréciés mais vous tous, Messieurs, devez bien vous persuader que j'ai été rarement en situation de faire choix de ma conduite, entièrement subordonné que j'étais souvent aux exigences d'un ennemi dont j'ai eu l'humilité (je ne puis écrire l'humiliation) de recevoir des coups de cravache et dont le séjour ou le simple passage m'ont astreint à coucher pendant deux mois en caleçon pour être prêt à tout et à toute heure.

Deux hommes qui m'ont témoigné un grand dévouement me secondaient, l'un, Alphonse Degarne, le garde champêtre a été alité menacé d'une fluxion de poitrine, l'autre, Jules Moucheux, qui est tombé malade vers la fin de février, n'est revenu à la santé que depuis une quinzaine de jours ; moi seul ai résisté, mais je suis à bout de forces et ce serait de la cruauté que de chercher à me faire de puériles taquineries après sept mois de tels tourmens [*sic*].

Yerres, le 14 avril 1871

*Signé : Prudent Gaudefroy*